Envoyé en préfecture le 11/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le 11 OCT. 2023
ID : 081-218101400-20231004-1911_DL82041023-DE

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 24
Procurations : 9
Votants : 32

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

N°82 /2023

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention aux associations diverses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. LABORDE, RENAULT, GAMBIER, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD, MM. POMARÈDE, DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, LEY, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mme ALBOUY POMPONNE, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. BONHOMME à M. VIDAL
Mme RÉMY à Mme GUIDEZ
M. VANTAUX à Mme BALAT
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme DOURTHE
M. DAVID à Mme ALBOUY POMPONNE
Mme MOUGIN à M. NAVELLOU
Mme FAURE à Mme DEFAIS
Mme LE NY à Mme IMBERT

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

L'adjoint au maire délégué à l'animation et aux associations demande d'approuver l'affectation de subvention aux associations sur les crédits réservés selon le détail suivant :

- Lyre de Lavaur	500.00 €
- EBENBAO	400.00 €
- A.S.V.	1 200.00 €
- Une Autre Femme	2 000.00 €

.../...

Envoyé en préfecture le 11/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le
ID : 081-218101400-20231004-1911_DL82041023-DE

.../...

- Amicale Vauréenne des Sapeurs-Pompiers	3 200.00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de l'adjoint au maire, délégué à l'animation et aux associations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame ALBOUY POMPONNE ne prend pas part au vote.

APPROUVE l'affectation des subventions suivantes :

- Lyre de Lavaur	500.00 €
- EBENBAO	400.00 €
- A.S.V.	1 200.00 €
- Une Autre Femme	2 000.00 €
- Amicale vauréenne des Sapeurs-Pompiers	3 200.00 €

PRECISE que les crédits seront inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT